GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 22 Mars.

AGRICULTURE.

PREMIERE LETTRE.

Sur le Domaine congéable *de Basse-Bretagne*, *Par M. Girard.*

MESSIEURS;

LEs uſemens qui, en Bretagne, ont établi le domaine congéable ou la maniere de jouir des biens de campagne, ſont des loix rurales fondées ſur la maxime que la *propriéte ſeule peut faire un bon Colon ;* mais ces loix ont des exceptions qui gênent trop cette propriété, & qui empêchent les Domaniers de mettre les terres dans toute leur valeur : c'eſt ce que je vais prouver par une courte analyſe de l'uſement de Cornouille, qui eſt le plus ſage de ceux qui ſont ſuivis dans trois autres Évêchés de la même Province, (Leon, Treguier & Vannes.) Le premier article de l'uſement de Cornouille établit dans cet Évêché la généralité du domaine congéable ; & le trente-uniéme excepte les Villes & les Faux-bourgs, ce qui prouve que ce petit code, établi par un uſage immémorial, eſt une Loi purement rurale.

Ce terme congéable ſe trouve expliqué dans le troiſiéme article où il eſt dit que le *Foncier* peut expulſer quand il veut le Colon de ſa tenue. Mais comme par les articles 2, 7, 10, 25, 26 & 27, les Domaniers ſont Propriétaires des édifices de leurs habitations, & de ceux des foſſés, des bois courans qui y croiſſent, des ſuperficies des prairies ou autres terres cultivées, des pailles, des fumiers, *&c.* cette expulſion ou congément ne peut ſe faire qu'à dire d'Experts convenus ; & ſi la ferme ou *baillée* du Colon n'eſt pas encore finie, il doit être dédommagé de ſon expulſion anticipée, laquelle ne peut avoir lieu que dans le cas où le Seigneur veut ſe loger dans ſon domaine. Il eſt même à remarquer que malgré la Loi *emptorem*, l'Acquéreur d'un tel domaine ne peut congédier le Colon, que lorſqu'il voudroit aller lui-même le remplacer, & qu'à condition de le dédommager de cette expulſion ſubite, outre lui payer la valeur entiere des édifices, ſuperfices & de tout ce qui appartient au Colon : cet uſage qu'on ne me conteſtera pas & qui eſt conforme à l'équité, devroit faire changer la Juriſprudence contraire qu'on obſerve, touchant les Fermes des autres biens de campagne, & dont j'ai fait voir l'injuſtice N°. 14 de cette Gazette. Cette propriété des édifices, ſuperfices, bois courants, plants fruitiers, eſt mobiliaire relativement au *Foncier*, qui peut les faire vendre par ſimples bannies ; mais pour favoriſer les mariages & multiplier les établiſſemens agraires, l'uſement a rendu immeubles ce qu'on a ainſi détaché du fonds, & ce qui ſert en effet d'aſſiette aux dotes & douaire.

Par le même motif l'article 5 a établi la liberté de partager les tenues ; & le 18e. en permet la vente pourvu qu'elle ſe faſſe du tout, & ſans diminution ni diviſion de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

la rente, car la rente fonciere n'eſt *paſſivement* diviſible que du conſentement du Foncier, ſoit en cas de partage, ſoit en cas de vente. Mais il ſeroit à deſirer qu'*activement* elle ne pût l'être au préjudice du Colon, ou du moins qu'on empêchât les portionnaires de cette rente de ſe diviſer pour demander au Colon des déclarations ſéparées, & de leur occaſionner ainſi des frais inutiles & multipliés : il eſt tel Domainier qui a vingt Fonciers, & qui dans dix ans a fourni vingt déclarations, ce qui eſt auſſi nuiſible aux Colons que la diviſion des tenues entr'eux eſt favorable aux progrès de l'agriculture qui demande beaucoup de Laboureurs & peu de co-propriétaires fonciers : c'eſt une obſervation que fait faire ici la politique de notre uſement, qui a permis les partages entre les Colons, par la ſeule raiſon qu'une famille de Laboureurs travaillera mieux dix Journaux de terre que trente, & que ces diviſions d'un trop grand tout en pluſieurs parties, ne peut que favoriſer auſſi les progrès de la population.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

METZ.		BESANÇON.		LA ROCHELLE.		GRENOBLE.	
LIEUX des Marchés	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d		l. ſ. l.
Longwy.	16 11 7	Arbois.	22 2 6	Barbezieux.	18 12	Briançon.	31*10
METZ.	16* 4	Baume.	20 9 3			Buis.	30 11 11
Montmedy.	18 15	BESANÇON.	21 11 3			Creſt.	25 17 6
Phalsbourg.	17 6 8	Dole.	21 9 10	Cognac.	20	Embrun.	28 2 6
Sarrebourg.	16 16	Gray.	22 10			Gap.	25*
Sarlouis.	16 10	Lons-le-Saunier.	22	LAROCHELLE.	21 12	GRENOBLE.	25 14 3
Sedan.	20*11	Orgelet,	19* 4			Montelimart.	27 12 6
Thionville.	17 1 9	Ornans.	22 2 3			Romans.	25 10
Toul.	17 12 3	Poligny.	23			Valence.	26
Verdun.	18	Pontarlier.	20*	Marennes.	22*10	Vienne.	25 18 4
Vic.	16 7 3	St. Claude.	22 17 6				
		Quingey, & Salins.	21 14	St. Jean d'Angely.	17* 8		
		Veſoul.	21 12				
				Saintes.	20 5		
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	17 8 8	From. le ſep.	22 1	From. le ſep.	20 1 2	From. le ſep.	27 3 8
Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	3 1	Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	3
Avoine le ſ.	4 5 9	Avoine le ſ.	6 13 1	Avoine le ſ.	8 16 4	Avoine le ſ.	8 2 7
Foin le q.	1 8 6	Foin le q.	1 11 1	Foin le q.	4 2	Foin le q.	2 10 3
Paille le q.	9 7	Paille le q.	13 7	Paille le q.	1 19 6	Paille le q.	1 4 8

ANNONCES DE LIVRES.

L'Economique de Xenophon, & le projet de finance du même Auteur, traduit en François, avec des notes, pour ſervir de premier volume à la collection des Auteurs anciens qui ont traité de l'adminiſtration publique ou domeſtique ; par M. Dumas, Docteur-Agregé à la Faculté des Arts de l'Univerſité de Paris, & Profeſſeur d'éloquence au College

Royal de Toulouſe. A Paris, chez Hon. Clem. de Hanſy, rue S. Jacques 1768, vol. in-12.

On ne peut qu'applaudir au projet que M. Dumas a formé de nous procurer une collection ſi utile & ſi néceſſaire, ſur-tout dans un moment où il ſemble qu'on voudroit s'occuper des matieres économiques. Il eſt bon de conſulter les anciens, non pour adopter ſans examen leurs ſentimens ſur les objets qu'ils traitent, mais pour les comparer avec les idées des modernes, & établir enſuite des principes ſolides; ces principes ne le ſeront jamais, ſi l'on ne veut avoir égard ni à la conſtitution d'un État pour lequel on les propoſe, ni à la maniere de penſer des peuples, ni au climat qu'ils habitent, ni enfin à pluſieurs circonſtances qui en rendroient la pratique impoſſible. Croire que toutes les Nations peuvent être conduites de la même maniere, s'imaginer qu'on les réunira toutes pour n'en former qu'une même Société, former le projet de faire taire toutes les paſſions, d'anéantir toutes les intrigues, de changer en un mot la nature humaine, c'eſt le comble du delire; c'eſt un beau rêve. Travaillons pour les hommes tels qu'ils ſont; tâchons de leur fournir les moyens d'améliorer leur ſituation; faiſons les plus grands efforts pour détruire le plus d'abus qu'il ſera poſſible; mais prêtons-nous en même tems à la foibleſſe humaine, & ne lui préſentons pas des chimeres, c'eſt-à-dire des choſes qui ne peuvent jamais avoir leur exécution. C'eſt en travaillant de la ſorte qu'on ſera véritablement utile à la Société; évitons ſur-tout l'enthouſiaſme qui nous éloigne toujours du bon chemin que nous aurions pu prendre.

Nous comptons donner dans le Journal de Mai un extrait de l'*économique de Xenophon*, & faire connoître le travail de M. Dumas. On ſçait que l'ouvrage de Xenophon eſt le plus ancien traité qui nous reſte ſur l'économie & ſur l'agriculture.

La ſcience de l'Arpenteur dans toute ſon étendue, par M. Dupain de Monteſſon, Ingénieur des Camps & Armées du Roi. A Paris, chez Jaillot, Géographe du Roi, quai des Auguſtins, & Delalain, Libraire, rue S. Jacques.

On a vu dans le Journal de Janvier les grands inconvéniens qui réſultoient de l'impéritie des Arpenteurs, & de quel intérêt il eſt pour le public que ceux qui entreprennent cette profeſſion ſoient inſtruits. Il ſeroit donc à deſirer qu'ils euſſent entre les mains le livre que nous annonçons, & qu'ils l'étudiaſſent avec la plus ſcrupuleuſe attention. Il pourroit auſſi être très-utile à ceux qui ont des terres, afin d'être en état de rectifier les mauvaiſes opérations des Arpenteurs de campagne. L'édition dont il s'agit ici eſt beaucoup plus correcte que la précédente, & on a entiérement corrigé les défauts qui venoient de la part du Graveur.

EXPÉRIENCE A FAIRE.

Voici un moyen de connoître le moment précis de l'équinoxe; moyen auſſi ſingulier que facile, dont tout le monde eſt à portée de faire l'expérience. Le moment des équinoxes eſt marqué dans preſque tous les almanachs, mais ils s'accordent rarement, & quoiqu'ils different de bien peu de choſe, c'eſt toujours une différence, toujours un défaut de préciſion. On attribue à cet inſtant beaucoup de vertus qui ſont peut-être fort chimériques; en tout cas le ſecret en queſtion n'eſt nullement diſpendieux, & pour la ſeule curioſité, il mérite bien une ou deux épreuves. Il s'agit d'avoir de la cendre de ſarment & un verre de criſtal qui ait un pied. La cendre doit être pure & bien tamiſée; il faut auſſi que le verre ſoit propre & poſé ſur une table ou autre ſuport bien ſolide & point ſujet à varier. La porte & les fenêtres de la chambre où ſera le vaſe, doivent être exactement fermées pour que le vent n'y entre point & ne dérange rien à l'opération qui eſt l'ouvrage de la ſeule nature. Ces circonſtances obſervées, on remplit le verre d'eau claire, & l'on y jette deux cuillerées de cendre. Bientôt la cendre ſe précipite & l'eau redevient tranſparente: alors on attend avec patience le moment de l'équinoxe. A l'inſtant que le ſoleil remonte ſur notre hémiſphere, ou paſſe au-deſſous, on voit la cendre s'élever du fond du verre & troubler l'eau comme ſi on l'avoit brouillée. Voilà un ſujet de méditation pour les Phyſiciens qui voudront vérifier ce phénomene. Il leur ſuggérera peut-être des vues utiles & lumineu-

ſes qui conduiront à la découverte de quelque principe inconnu. Il ne faut rien négliger en Phyſique, & les moindres obſervations ont leur prix.

OBSERVATIONS

Sur une plante connue ſous le nom de Bulbo-Caſtanum.

A la réſerve des Fermiers & des gros Laboureurs, la plupart des gens de campagne ne peuvent ſe nourrir de pain de froment; ils ſe trouvent heureux s'ils en ont qui ſoit fait avec le ſeigle, car le plus ſouvent ils mangent du pain fait avec le ſarraſin ou bled noir. Mais comme l'intempérie des ſaiſons les prive quelquefois de ces reſſources, de véritables citoyens, des amis de l'humanité, s'occupent depuis long-temps à chercher quelqu'autre denrée qu'on puiſſe ſe procurer facilement, & qui ſupplée au ſeigle, au ſarazin & même au maïs. L'Académie de Bordeaux a propoſé ce ſujet pour prix, comme on l'a vu dans nos Gazettes; M. Muſtel, Chevalier de l'Ordre Royale & Militaire de S. Louis, de la Société royale d'Agriculture de Rouen, a donné un Mémoire (*a*) ſur la façon de faire du pain avec des pommes de terre; & M. de Metivier a trouvé le moyen d'employer au même uſage la graine d'*arum* ou pied de veau. (*b*)

Ces deux découvertes ont réveillé les idées d'un ami des pauvres, & il a cru, en faiſant des obſervations ſur les découvertes qu'on a déjà faites, propoſer de faire du pain avec le *Bulbo-caſtanum*, & voici les raiſons qui lui font préférer cette racine aux patates ou pommes de terre.

La patate eſt lourde, inerte & de difficile digeſtion, parce qu'elle contient une partie viſqueuſe, & qu'étant ſans aromates, elle ne peut réveiller la ſenſibilité de l'eſtomach, mettre les fibres en action, & par conſéquent devenir ſuſceptible d'être développée par les parties ſalines & actives des ſucs gaſtriques.

Le *Bulbo-caſtanum* eſt au contraire facile à digérer à cauſe des parties aromatiques, ſavoureuſes, ſucrées & ſavoneuſes (*c*) qu'il contient & qui ſont analogues à celles de l'anis du fenouil, *&c.* & à l'aromate volatil qui ſe trouvent dans les plantes ombelliferes de cette famille.

Cette plante qui eſt de la famille des carotes, eſt généralement connue des Botaniſtes ſous le nom de *Bulbo-caſtanum majus folio apii*, en François *terre noix*. Ses feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du perſil; ſa racine eſt un tubercule gros comme une forte noix, charnu, noir au-dehors, blanc en dedans, jettant pluſieurs fibres, d'un goût doux & agréable. Cette plante croît naturellement dans les terres à bled, ne craint point les intempéries des ſaiſons, vient facilement dans les terres cretacées & ſabloneuſes, puiſqu'il y en a une très-grande quantité dans la Champagne. On en fait un fréquent uſage dans cette Province, & on mange cette racine comme des navets. Quelques-uns la coupent par rouelles lorſquelle eſt cuite au four ou ſous la cendre chaude, & la mangent en ſalade comme des bettes-raves.

Ne pourroit-on pas la faire ſécher, la réduire enſuite en poudre, en faire une bouillie, comme on fait avec le ſemouille; & même en compoſer un pain qui ſeroit plus aiſé à digérer que celui de patates, par les raiſons qu'on a données ci-deſſus?

On invite les Sociétés d'agriculture & les Citoyens qui s'occupent du bien de l'humanité, de faire les eſſais propoſés, & de vouloir bien nous les communiquer, afin que nous puiſſions en faire part au public, & procurer de nouveaux ſecours à des malheureux auxquels on pourroit appliquer avec trop de vérité ce vers de Virgile:

Sic vos non vobis fertis arata boves.

(a) *Il ſe vend à Rouen, chez Beſongne, & à Paris, chez Durand neveu, rue Saint-Jacques.*

(b) *Ce Mémoire ſe vend à Bordeaux, chez les Freres Labotiere.*

(c) *Tous les ſavoneux ſont propres à ſecreter la bile qui eſt le ſavon naturel de l'eſtomach.*

LETTRE

Aux Auteurs ſur les quantités tranſcendantes.

MESSIEURS,

Suivant votre Gazette, N°. 92, du 17 de Novembre dernier, il paroît que les quantités tranſcendantes ont fait dans le Nord une fortune plus brillante que chez nous. Ici, on les tolere ſeulement; là, on les fête. Ici, elles maſquent un défaut de principe; là, elles en tiennent lieu. Le Géometre François n'apperçoit en elles rien de réel; le Géometre Pruſſien y découvre des propriétés. Enfin, M. Lambert penſe qu'elles ſont utiles à la Géométrie; & moi, je penſe au contraire qu'elles en terniſſent la gloire. Cependant comme j'ai l'avantage de ſympatiſer avec cet habile & ſçavant Académicien, du côté de la recherche du vrai, je vais expoſer en deux mots mes raiſons, pour mettre le public géomettre en état de juger, qui de M. Lambert ou de moi, a eu le bonheur de découvrir ce vrai, qui ſeul eſt ſi beau, ſi aimable.

Nulle quantité circulaire ne peut être tranſcendante, ſi l'on parvient à déterminer le rapport vrai, précis & géométrique de la ligne circulaire à la ligne droite. Or, il eſt facile de déterminer ce rapport. Voici comment.

Un cercle quelconque eſt inſcriptible au quarré, dont chacun des quatre côtés ſera égal au diametre de ce cercle. Soit inſcrit, par exemple, le cercle qui a 6 de diametre. Chaque côté du quarré inſcripteur aura donc auſſi 6 de longueur, puiſque chacun d'eux doit être égal au diametre du cercle inſcrit. En ce cas, le quarré inſcripteur contiendra 5 parties inſcrites; ſçavoir, 4 triangles circulangles égaux, & un cercle. Il s'agit à préſent de déterminer l'aire du quarre inſcripteur, par l'aire totale de chaque partie inſcrite. Je dis que l'aire de ce quarré doit contenir 36. Car,

1°. *comme* 1248
à 67.

Ainſi l'aire du quarré inſcripteur à l'aire du triangle inſcrit,

2°. *comme* 67
à 980.

Ainſi l'aire du triangle circulangle inſcrit, à l'air du cercle auſſi inſcrit.

Or, ſi l'on multiplie par 4, l'aire du triangle circulangle, & ſi au produit on ajoute l'aire du cercle, ces deux produits feront enſemble préciſément 36, aire du quarre inſcripteur, qui a 6 pour côté, & dont le quarré eſt 36.

Vous voyez, Meſſieurs, que ces deux analogies ne peuvent être que des corollaires de la ſolution de ce fameux problême.

L'aire d'un cercle eſt égale au rectangle, ſous la moitié de la circonférence, & le rayon.

Je puis davantage, & je vais plus loin. Qu'on me diſe ce que contient une ouverture quelconque de compas, je déterminerai ſur le champ, & avec une préciſion géométrique, l'aire du cercle que cette ouverture doit décrire, ſans m'embarraſſer de ce que peut contenir la circonférence.

Concluons donc, que les quantités circulaires ne ſont nullement tranſcendantes, mais qu'elles ſont de leur nature très-commenſurables, puiſqu'il y a un rapport déterminé de la ligne droite à la ligne circulaire; du diametre, à la circonférence. Il en eſt de même des quantités logarithmiques, qui toutes peuvent être déterminées, du moins dans la quadrature des nombres, dans leur cubature & dans l'extraction de leurs racines, ſoit quarrées, ſoit cubiques. C'eſt ce que je ſuis également en état de démontrer.

Signé, LE QUADRATEUR.

COMMERCE.

ESSAI

Sur la néceſſité de joindre à l'étude de l'Agriculture celle des Manufactures de premier beſoin. Par M. Auffray.

SECONDE SUITE.

EN écartant tous les paradoxes, diſons mieux, toutes les abſurdités qu'on a oſé avancer ſur la préférence qu'on doit donner à l'agriculture ſur l'induſtrie, on ramenera les choſes au vrai point de vue ſous lequel on doit les conſidérer. L'Hiſtoire an-

cienne pourroit nous fournir une multitude d'exemples qui ſerviroit à nous prouver combien un État purement agricole eſt pauvre. Nous ouvrons ſeulement les faſtes de l'Empire des Égyptiens, & nous y voyons ces peuples uniquement occupés dans leur origine de l'agriculture, vivre dans l'obſcurité & dans une ſorte de pauvreté. Si nous cherchons des exemples qui ſoient ſous nos yeux, la Pologne ſe préſente & nous démontre combien les reſſources de l'agriculture ſont foibles, lorſque les Manufactures ne viennent pas à ſon ſecours. D'autres peuples, au contraire, ſans agriculture, ont joui des plus grandes richeſſes & de toute la conſidération qu'elles donnent toujours. Les Phéniciens, preſque toutes les Républiques de la Grece, les premiers Habitans de Marſeille, *&c.* ne furent pas des Nations agricoles : de nos jours nous voyons la Hollande, Veniſe, Gênes, Geneve, *&c.* Peuples purement induſtrieux, riches par le ſeul commerce d'économie. Ne voulant point approfondir la queſtion dans laquelle il s'agiroit de ſavoir quelle eſt la branche de commerce la plus fructueuſe, de celle de l'Agriculture ou de celle des Manufactures, & à laquelle on devroit donner la préférence, en cas de choix, nous ne porterons pas plus loin l'examen de cette queſtion. Mais on peut obſerver que l'État, qui pourra réunir ces deux prem. branches de commerce, qui ſçaura les encourager également, ſans plus de prédilection pour l'une que pour l'autre, & y joindre la plus grande navigation, aura des ſuccès qu'il ne ſera pas aiſé de lui ravir. Le grand commerce doit ſon extenſion & ſes progrès à la navigation, & rien ne peut lui procurer des avantages qui puiſſent être aſſimilés à ceux qu'il retire d'un pareil débouché. Il eſt donc conſtant qu'on ne peut trouver un grand commerce qu'où il y a une grande navigation ; ces premiers agents ſe nourriſſent & ſe ſoutiennent réciproquement, mais la baze de leurs opérations, ſi elle n'eſt pas également fondée ſur l'agriculture & ſur les manufactures de premier beſoin, n'aura qu'une exiſtance foible, vacillante & ſur laq. on ne pourra jamais compter. Cette gradation d'idée, qui ſert à démontrer les différens reſſorts qui animent & donnent un grand commerce, peut n'être pas neuve ; mais outre qu'on ne ſçauroit trop expoſer les plus grandes vérités, ce préliminaire devoit en quelque ſorte précéder ce que j'avois à dire ſur l'étude de l'agriculture & des manufactures du premier beſoin.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 19 Mars 1768.*		CADIX. *le 1. Mars.*		NANTES. *le 10 Mars.*		MARSEILLE. *le 9 Mars.*	
Amſterdam,	54. 7 8e.	Paris,	77 ¼	Amſt.	55 à 55 ⅛	Londres,	31 ¼
Londres,	31 ½	Amſt.	96 ¾	Londres,	31 ¾	Amſt.	54 3 8e. à ¼
Hambourg,	178. ¾	Lond.	40 3 8e			Cadix,	15 6
Madrid,	15 5 6	Madrid.	au pair.	Flandres,	57 ¼	Madrid,	15 8
Cadix,	15. 4	**MADRID.** *le 7 Mars.*				Livourne,	96 ½
Livourne,	95 ½	Paris,	15. 11 à 12	Hambourg,	176	Gênes,	94 ¾
Lyon, Rois,	⅛ ben.	Londres,	40. 5 Se.			Paris, c. j.	½ p % b.
		Amſterd.	97 ½	Paris, au p. à un j. de d		Lyon. R.	½ p. % b
						Montpellier, au pair.	
						Piaſtres,	48. 15

LETTRE

De l'Abbé Soumille à M. Gouat de Granpré, sur le tirage des soies.

Votre méthode, Monsieur, de croiser les soies au tirage, est aussi simple qu'utile, & mérite les plus sinceres éloges. J'aurois eu plutôt l'honneur de vous en faire compliment si j'eusses lû plutôt la Gaz. N°. 96 de 1767, où je la trouve consignée. On ne peut pas nier que le filage à la *croisade* n'ait des avantages réels sur celui à la *bobine* qu'on pratiquoit anciennement, tant à cause de la mauvaise disposition des deux petites poulies qu'on y employoit, que par leur petitesse & leur petit nombre; mais la croisade elle-même a ses défauts particuliers, qui n'ont pas échappés aux connoisseurs, & que vous avez apperçus mieux que tout autre. Je ne répéterai point ici ce que vous en avez dit à l'endroit cité; j'ajouterai seulement, si vous voulez me le permettre, la remarque d'un défaut particulier que je ne crois connu de personne, & que vous corrigez en grande partie, sans peut-être le sçavoir. Je me suis occupé autrefois de cette matiere, & j'eus occasion de découvrir une chose singuliere dans la *croisade*, que je fais gloire de soumettre à vos lumieres, puisque vous êtes le premier à y porter remede.

Vous pourriez voir au Mercure de France de 1736, Décembre, 2 volumes, p. 2851, un moyen facile que j'avois imaginé pour croiser les fils en un clin d'œil, autant de fois qu'on vouloit & d'une maniere toujours égale. Je croyois alors bonnement, comme beaucoup d'autres, que le roulement des deux fils l'un sur l'autre, servoit à les tordre mutuellement, & qu'ils arrivoient tels sur le dévidoir; ce qui assurément seroit bien à souhaiter: mais il n'en est rien, comme je l'expliquerai plus bas. J'eus l'honneur d'en écrire un mot à M. *Duhamel-du-Monceau*, qui m'assura du contraire, ce qui m'engagea à faire quelqu'expériences pour fonder ou détruire mes doutes. Je ne sçaurois me faire entendre sans le secours d'une petite figure; vous voudrez bien tolérer le détail minutieux où je vais entrer à cet égard.

Soit AB, la filiere ordinaire qu'on attache au-devant du tour . . AC, BC, les deux fils de soie depuis la filiere jusqu'à la *croisure* . . CE, CD, les deux fils sortant du croisage & passant par les boucles E, D, qui sont fixées sur le *va & vient* HH, ces fils continuent leur direction vers F & G, pour arriver au dévidoir. Telle est la marche des fils ordinaires.

Pour user d'un moyen sensible qui pût frapper ma vue sans fatiguer mon attention, je fis filer une certaine quantité de gros fil de soie à 12 ou 15 cocons: j'en pris la moitié que je laissai secher avec sa couleur naturelle, & je donnai à l'autre moitié une couleur noire, que j'eus soin aussi de faire secher avec précaution. Je me procurai quatre petits *rochets* I, K, L, M, dont I L contenoient la soie noire, & K M celle de couleur naturelle.

Premiere Expérience.

Après avoir enfilé mes fils dans la filiere & fait une croisure très peu nombreuse, je tournois le dévidoir fort lentement pour observer si mes fils y arriveroient *paralelles* ou *tors*. Je ne fixois mes yeux que sur la partie de ces fils CEF, CDG, comme la seule qui m'intéressât, parce que je ne doutois pas que ces fils ne dussent enfin arriver *tors* sur le dévidoir. Je vis avec surprise que rien ne se tordoit; mes fils avançoient côte à côte sans se rouler; mais quel fut mon étonnement lorsque j'apperçus que la partie de ces mêmes fils, depuis la croisure jusqu'à la filiere, étoit torse à rompre! les filets blancs & noirs étoient si serrés, que je pouvois à peine les distinguer. Je fis encore quelques tours de dévidoir, & l'un de mes doubles fils fut rompu.

Mes réflexions sur une expérience, si contraire à mon attente, me firent croire que le mal venoit de ce que mes fils étant secs, ils ne glissoient pas avec aisance dans la croisure, & qu'il en seroit autrement avec des fils mouillés, tels qu'ils sortent de la bassine. Je pouvois m'en éclaircir: c'étoit la saison de la filature & l'on filoit au logis.

Seconde Expérience.

Les brins qui forment les fils d'une soie ordinaire, étant tous de même couleur, mes simples yeux n'étoient plus propres à découvrir ce que je cherchois. Je fis un petit *index* de cartes à jouer, de 8 à 9 lignes de longueur & d'une ligne de largeur, que je fendis avec un coup de ciseaux jusqu'au milieu de sa longueur. Je mis cet *index* à *califourchon* sur un fil de soie tout auprès de la filiere, & je fis tourner lentement le dévidoir. Au premier mouvement que fit le fil, l'index se mit à tourner, & ne cessa pas jusqu'à la croisure, que je l'enlevai pour le metre sur le même fil après la croisure. Alors il cessa de tourner, & s'il n'avançoit pas toujours dans la même situation, c'étoit tantôt d'un côté tantôt de l'autre que je le voyois s'incliner & se redresser. Je répétai plusieurs fois la même expérience, dont le résultat fut toujours le même; & une fois n'ayant pas tiré mon index assez tôt, il s'engagea dans la croisure, la parcourut & en sortit sans lâcher prise, ce qui prouve bien que la croisure n'arrête pas toujours tous les bouchons qui passent par la filiere. Je fis croiser les fils à contresens de ce qu'ilsétoient, & mon index étant mis en place, tourna à rebours de ce qu'il faisoit précédemment. Finalement après avoir retiré cet index & fait filer pendant quelque temps, je coupai subitement avec mes ciseaux l'un des fils auprès de la filiere, & le bout se détordit visiblement avec une vîtesse surprenante.

La 2e. partie sera pour l'ordinaire prochain.

De Bordeaux, *le 10 Mars 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere sorte, 51 à 53 ℔; — sec. sorte 48 à 49; — troisf. sorte, 44 à 46; — quat. sorte, quarante-un à quarante-deux; — petits sucres, 39 à 40; — communs, 35 à 38; — tête, 30 à 32. Sucre brut, le quintal, de Leogane, 30 à 33; du Cap, 29 à 32; — de S. Louis, 28 à 31; — de la Martinique, 26 à 28. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 22 ß 6 d.; d°. Marchand, 22 ß; — d°. vieux, 21 ß à 21 ß 6 d. Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 21 ß 6 d. à 22 ß; — d°. marchand, 21 ß; — d°. vieux, 19 ß 6 d. à 20 ß. Indigo, la livre, bleu & violet, 8 ℔ 10 ß; — mêlé, 7 à 8 ℔; — cuivré fin, 5 ℔ 12 à 13 ß; — d°. marchand, 5 ℔ 8 à 10 ß; — d°. ordinaire, 5 à 5 ℔ 9 ß. Coton S. Domingue, le quintal, 130 à 140 ℔; — d°. de la Martinique, 125 à 130 ℔; — gingembre gris, 23 ℔; — canefice, 40 à 50 ℔; — cuirs tanés, 50 à 80 ℔; — d°. en poil, 20 à 35 ℔; gingembre confit, la livre, 25 ß; — citrons confits, 12 à 14 ß; rocou, 30 ß; — cacao de la Martinique 13 à 14 ß; — syrop de rafinerie, le quintal, 11 ℔ 10 ß.

Eaux-de-vie, 165 ℔ les 32 veltes, sans V.

Prix *des matieres d'or & d'argent, du 19 Mars 1768.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à . .	712			marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	710			
Ducats à	96	15		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98			
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	15		
Piastres	48	17	6	

Cours des Effets publics a Paris.

Mars 1768.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19.*
Ac. des Indes. .	1240	1240	1240 . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅋. .	. . . . .	. . . . .	18 . . . .
Prom. à 4 p ⅋. .	40	40	40 ½ . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	907 ½ 10 . .	910. 7 ½ . .	902 ½ . . .
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2s. p. 1. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	. . . . .	1	au p. . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	355 . . . .
Coup. d'An. .	68 ½ 69 . . .	69	68 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	31	31	. . . . .
Emp. de 30 mil.	33 ½	34	34 . . . .
Coi. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	44. 4 ½ 45. 5m	45	45 ½ 2. 5 10m 44 ½
4e. L. Epoques	10 ½ 10 . . .	10 ½ 11e. 15 ½	10 12e. 15 . .
Nouette. . .	36	36	36 36 ½ . . .
Ac. de la caisse .	. . . . .	1100	. . . . .
Contrats.			
tirage de la C.	1e. 386. 2e. 370 3e. 360 4e 345. 5e 326	2e. 370. 3e 360 4e. 345. 5e 326. .	1e 394 2e. 370 4e 345 5e 326 .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT

A LA GAZETTE N°. 24.

DE L'ORIENT.

ETAT, *nombre & qualité des Navires étrangers arrivés du 1^er^ au 31 Décembre 1767 dan le Port de l'Orient, chargés pour le compte de la Compagnie des Indes & celui de quelques Particuliers.*

EN tout 8 Navires, dont 2 venant d'Amsterdam, sçavoir, le *Jeune Jean* de 100 tonneaux, Capitaine *Bartel de Vinck*; l'*Equité* de 100 tonneaux, Capitaine *Claus Beckes*, chargés de 203 perceintes & bordages pour la Compagnie des Indes de 500 planches pour le compte du Capit. *Claus Beckes*, & de 650 barils de goudron, 42 bariques de bierre, 10 coffres de pipes, 100 cruches de terre, 1 panier de mercerie, 1700 fromages & 1 caisse de fleurs pour différens Particuliers; 1 venant de Roterdam, sçavoir, le *Jeune Toka & Marie* de 100 tonneaux, Capitaine *Haye Jans*, chargé de 9083 barres 225 paquets 2 chaines de fer, 128 barils d'acier, 19 barils 5 paquets 5 caisses de mercerie, 30 barils d'azur, 1 baril de fil à voiles, 1 baril de cuirs, 1 ballot de lin, 2 coffres de pipes, 18 enclumes, 62 ballots de fil, 14 barils de couteaux Flamands, 1 baril de soudure de cuivre, 8 barils de ceruse & blanc de plomb, 3 barils de fil de fer, 2 barils de plumes à écrire, 8 barils de diverses teintures, 6 caisses & 2 barils de fromages, 1 panier de broses; 1 venant de Hambourg, sçavoir, le *Dilelboona* de 100 tonneaux, Capitaine *Johannes Ians Bocker*, chargé de 12 milliers de merain & 60 planches de cuivre rouge; 1 venant de Corck, sçavoir, le *Prince de Walix*, Capitaine *Alexandre Clark* de Londres, chargé de 300 tierçons de bœuf, 200 tierçons de lard & 500 frequins de beurre; 1 venant de Riga, sçavoir, le *Roi David* de 100 tonneaux, Capitaine *Gerrit Harmsen Bottercoper*, chargé de 186 mâtereaux, 1440 planches & 100 antpects; 2 venant de Dantzick, sçavoir, l'*Amitié* de 100 tonneaux, Capitaine *Jean Hendrcik Carstens*; & le *Jeune Jean Belvaldu* de 150 tonneaux, Capitaine *Hette Pieters*, chargés de 5880 planches, dont 2822 pour le compte du Roi & 3058 pour le compte de la Compagnie.

Etat des Navires arrivés pendant Janvier 1768.

Six Navires dont 3 venant de Dantzick, sçavoir, le *Nectimire* de 150 tonneaux, Capitaine *Cornelis Klookan*; le *Dominus tecum* Hollandois, de 150 tonneaux, Capitaine *Cornelis Hendrik*; l'*Espérance du meilleur temps* de Dantzick, de 200 tonneaux, Capitaine *Jean Ahrens*, chargés de 2680 planches, 44777 merains, 630 tierçons de bœuf, 4 futailles de saumons, 2 barils & 500 frequins de beurre; 2 venant de Riga, sçavoir, le *Hendrik a Hinde Leopen* de 120 tonneaux, Capitaine *Lieke Murks*; le *Baukje & Anna* Hollandois Capitaine *Cornelis Willems*, chargé de 54 mâts, 148 vergues, 3480 planches pour la Compagnie des Indes, & 37 balles de lin pour le compte des Particuliers; 1 venant de Roterdam, sçavoir, la *Demoiselle Jeannette* de 100 tonneaux, Capitaine *Frans Reyns Grans*, chargé pour Hennebond de 1334 planches & 1 paquet de papier,

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 3 au 10 Mars 1768, il est entré dans ce Port 3 Navires François & 2 Etrangers, sçavoir, le *Pere de Famille* de 300 tonneaux, Capitaine *Lessenes*, venant du Port-au-Prince & de Saint Marc chargé de 252 bariques 1 quart de sucre brut, 25 bariques de sucre terré & tête, 75 futailles 4 quarts 1 ancre d'indigo, 12 futailles 60 bariques 2 ancres de café, 122 balles & ballots de coton; l'*Aimable Julie*, Capitaine *Louis Danielo*; le *Saint Charles*, Capitaine *Charles Pelletier*, venant de Dunkerque avec fusils, calemandre, camelot, bouras, l'in crud, fer blanc, étaim, huile de rabette, suif, fil, quincaillerie, houblon, jones, liqueurs & garas; des Etrangers, les *Trois jeunes Sœurs*, Capitaine *Jean Veuyte*; le *Jeune Samuel*, Capitaine *Jean Janse Koster*, venant tous deux d'Ostendu sur lest.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti du même Port dans le même espace de temps 21 Navires François & 9 Etrangers, sçavoir, le *Saint Laurent*, Capitaine *Dahaire*; la *Flore*, Capitaine *Daniot*, allant tous deux en Guinée; les *Bons Amis*, Capitaine *Guischard*, allant à la Guadeloupe; l'*Amériquaine*, Capitaine *Louis Mercier*, allant à Cadix; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Jacques Josse*, allant à Lisbonne; la *Providence*, Capitaine *Etienne Gravereau*, allant à Pouillac; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Jean Gatineau*, allant à Rouen; la *Marie Françoise*, Capitaine *Michel Dumoulin*, allant

au Havre & à Honfleur ; la *Curieuſe*, Capitaine *Joſeph Guenegaud* ; la *Marie Anne*, Capitaine *Tanguy Loeſtic.* ; le *Ceſar Romain*, Capitaine *Jean Morailleau* ; la *Reine Blanche*, Capitaine *Adrien Maugé* ; la *Notre-Dame de la Conception*, Capitaine *Patrice Damoſquet* ; le *Succès*, Cap. *Jean Dumontet* ; la *Bouſonne*, Capit. *Louis Chaton* ; le *S. Nazaire*, Cap. *Jacq. Michon* ; *la Syrene*, Cap. *Marc Allain* ; la *Reine*, Cap. *André Bitaut* ; le *Prophête Elie*, Capitaine *Jean Elie* ; la *Jeune Anne*, Capitaine *Louis Rombout*, allant tous à Rouen, au Havre, à la Rochelle, à la Roche-Bernard & à Dieppe, chargés des froment, ſeigle, orge, feves, peau de veaux corroyées & toiles ; des Etrangers, le *Racheté*, Capitaine *Emanuel de la Calleja*, allant au Havre avec froment ; le *Jeune Friderick*, Capitaine *Chriſtian Hervig*, allant à l'Orient avec bois de conſtruction ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Hans Nicolas Lundt*, allant à Marſeille avec pierres à fuſils & peaux de veaux corroyées ; l'*Anne Marie*, Capitaine *Adriaan Leenderſe*, allant à Middelbourg avec vin Nantois & d'Amont, ſyrop & eau-de vie ; le *Payſan Friſon*, Capitaine *Douwes Scheltes de Haan* ; la *Catherine*, Capitaine *Jacob Pieter Smid*, allant tous deux à Amſterdam ; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Willem Daniel Meyer*, allant à Hambourg ; le *Wilmeldinge*, Capitaine *Simon Michiels* ; le *Jeune Jean Ruyter*, Capitaine *Fokke Tjeerts Ruyter*, allant tous deux à Bruges chargés tous de ſucre brut & terré, indigo, café, miel, ſyrop, toile & garas.

DE LA ROCHELLE.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Février 1768, pour les Pays Etrangers 53508 liv. d'indigo, 298699 liv. de ſucre brut, 194745 liv. de ſucre terré, 47642 liv. de ſucre en pains, 7495 liv. de café, 10678 liv. de rocou, 166 peaux de cerfs & chevreuils, 53 peaux d'ours, 14138 liv. de ſyrop, 3444 liv. de coton, & 2626o veltes d'eau-de-vie.

ARRIVÉE *de Navire.*

Le Navire la *Mariette*, eſt entré au Port de la Rochelle venant des Cayes Saint Louis, & il a débarqué 15 bariques 3 tierçons 7 quarts d'indigo, 2 quarts de ſucre brut, 1 barique 1 quart 1 ancre de ſucre terré, 2 quarts 2 ancres de café, 52 balles & 63 demi-balles de coton ; Ce Navire doit ſe rendre à Bordeaux où il portera le ſurplus de ſon chargement.

Prix courants de quelques Denrées.

Eau-de-vie de la Rochelle, 150 liv. ; à Cognac, 180 liv. ; en Ré, 170 liv.

Sel de Ré, 525 liv. ; dito de Chaudieres de Seudres, 540 liv. ; dito Blanc, 560 liv. ; froment, 195 liv (*) ; orge, 98 liv.

Sucre brut, de 26 à 31 liv. ; ſucre blanc troiſiéme ſorte, de 44 à 46 liv. ; ſyrop, 12 liv. ; rocou, 1 liv. 8 ſols ; indigo cuivré, 5 liv. 15 ſols.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 22 au 28 Février, 1768. il a été exporté de cette Ville par 6 Bâtimens Eſpagnols, 3 Hollandois & 9 François les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Lisbonne*, 8800 conques de froment, 3400 conques de bled d'Inde, 120 conques de feves & 38 tonneaux de brai ; pour *Porto* en Portugal, 2000 conques de froment ; pour *Saint Sebaſtien*, 12 bariques de vin, 6 bariques d'eau-de vie & 10 caiſſes de ſavon ; pour *Saint Ander*, 600 conques de froment ; pour *Rochefort*, 499 pieces de bois de conſtruction, 390 barils de brai gras & goudron, 2000 paires de ſouliers & 26 peaux de chiens ; pour l'*Orient*, 44 tonneaux de vin, 30 milliers de bouchons de liege, 11 milliers de reſine & 300 planches de pin ; pour *Nantes*, 24 barils d'eau-de-vie, 123 tonneaux de vin, 6 barils de cuiſſes d'oie, 29 milliers de brai & réſine, 30 barils de brai gras & 13 balles de laine ; pour *Marſeille*, 3000 conques de froment ; pour *Saint Pierre & Miquelon*, des vivres & pétricheries.

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le* 11 *Mars* 1768.

Le Navire l'*Heureux Retour* de 300 tonneaux, Capitaine *Lehure*, Armateur M. *Rondiniere*, eſt en charge dans ce Port pour les Cayes.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Nav. Etrangers les *Trois jeunes Sœurs* de 140 tonneaux, Capitaine *Jean Veuyte*, Interprete le ſieur *Odiette*, pour Bruges ; & la *Dame Eliſabeth Clara* de 150 tonneaux, Capitaine *Wlſe Heſſel*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Hambourg.

(*) *On a lieu d'eſpérer qu'il baiſſera.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 5 Avril.

AGRICULTURE.

CINQUIÉME LETTRE

Sur les uſemens ruraux de Baſſe-Bretagne, par M. Girard.

FOSSÉS, POSSESSION, PRESCRIPTION.

LE grand nombre d'articles, où dans notre uſement, ainſi que dans la coutume générale de la Province, l'on parle de foſſés & de clôtures, fait voir que de tout temps on les a cru néceſſaires; quoiqu'il en ſoit, ces foſſés, que l'on fait les plus larges & les plus hauts que l'on peut, & qu'on eſtime plus ou moins, ſuivant leur valeur, font la plus grande occupation & la plus grande richeſſe des Colons de Baſſe-Bretagne; car comme ils leur produiſent beaucoup de bois, & que cette production a pris faveur depuis la rareté des arbres, ils donnent tous leurs ſoins à l'entretien des foſſés qui leur produiſent les bois courans dont j'ai déjà parlé, & qu'ils coupent de neuf ans, en neuf ans.

Ces foſſés ont encore cette utilité qu'ils tiennent leurs terres en défenſe contre les beſtiaux de leurs voiſins, & qu'ils empêchent les leurs d'aller cauſer du dommage à ces mêmes voiſins.

Enfin, ils ſont pour les Colons les objets & les ſignes d'une propriété qu'ils chériſſent: trois avantages qui me fait les préférer aux pierres bornalles, dont la tranſpoſition occaſionne trop ſouvent des procès.

Cette propriété des édifices & ſuperfices peut s'acquérir par la ſeule poſſeſſion de quarante ans, art. 6; mais ſuivant l'art. 19, ils ne peuvent ſans titre prétendre celle du fonds même. Ainſi ceux qui ſont aujourd'hui Propriétaires de ce fonds, l'ont acquis à prix d'argent comptant, ou moyennant une augmentation de rente: ils ſont reconnus pour les meilleurs Cultivateurs de l'Europe; & c'eſt là, je le répete, le bon effet de la propriété: la plupart des rentes créées ſur ces ſortes de biens de campagne, ſe paye en eſpeces pour la derniere année: (a) les arrérages ne s'en preſcrivent que par trente ans, & ſont exigibles ſuivant les apprécis; mais ſi dans l'intervalle de ces trente ans, il ſe trouve une quittance ſans réſervation, on ne peut demander d'arrérages que pour ce qui eſt antérieur à cette quittance: c'eſt une des diſpoſitions de l'art. 30, dont la premiere doit être réformée en ce qu'elle ſemble exempter les Seigneurs de donner

(a) *C'eſt une grande queſtion de ſçavoir, ſi ce payement en production eſt plus avantageux au public que les payemens pécuniaires. mais ſans entrer dans tout le détail néceſſaire pour prouver que les Habitans des Villes doivent deſirer qu'il y entre beaucoup de rentes en grains, il me ſuffit d'obſerver que les rentes en argent, n'augmentent pas avec le prix des denrées, & que conſequemment ceux qui ont ainſi abonné leurs revenus, ſont privés de l'augmentation conſidérable qu'il y a actuellement dans le prix des denrées.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

quittance à leurs Domainiers. Car ce qui étoit excusable dans ces siecles où l'on ne sçavoit ni lire ni écrire, ne l'est plus aujourd'hui, que peu de Propriétaires sont dans l'ignorance où l'on croupissoit alors.

Quant aux Colons entr'eux, & relativement à leur co-propriété, toutes les prescriptions établies par la coutume générale de la Province, ont lieu pour tous les biens qu'ils tiennent à domaine congéable. Il en est ainsi de tous les autres moyens d'acquérir, comme par exemple, du douaire, de la dot, de la vente, du retrait & des différens genres d'appropriemens qui rappellent sans cesse aux Colons qu'ils sont peres & propriétaires, & qu'ils peuvent recevoir chez eux une brue, ou établir une fille chez leur voisin.

ETAT du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

VALENCIENNES.		NANCY.		ROUEN.		RENNES.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés	Prix.
	l. s. d.	Bar.	l. s. d.	Andely.	27 3 3		l. s. d.
Avesnes.	24 15	Bitche.	16 15	Caudebec.	30 5 4	Auray.	22 18 2
Bavey.	24 5 7	Boulay.	15* 16 11	Dieppe.	30 6	Brest.	27*
Cambray.	30 14	Bourmont.	18 8 4	Eu.	30 13 10	Hennebon.	21 11 3
		Charmes.	15 18 10	Evreux.	23 1 5	Lannion.	14* 16 10
Condé.	31 18	Epinal.	17 7 9	Gisors.	29 17 4	Morlaix.	21 7 10
Givet.	24*	Etain.		Le Havre.	29 9 8	Nantes.	21 6 8
Landrecy.	33* 1 5	Luneville.	18 11 4	Lions.	29 9	Pontivy.	23 4 6
		Mirecourt.	16 12 11	Magny.	28	Quimper.	24
Mariembourg.		NANCY.	17 9 1	Montiviliers		Redon.	20
Maubeuge.	24 7	Neufchateau.	16 12 10	Neufchatel.	30 15	RENNES.	21 8
Philippeville.	25 16	Pont à Mousson.	15 19 8	Pont-de l'Arche.	30 12	St. Brieux.	21
		Remiremont.	20* 7 1			St. Malo.	22 11 5
Quesnoy.	27 5 5	St. Diez.	18 18 2	Pont-Audemer.	32* 14	Treguier.	23 16 5
St. Amand.	32 5 3	St. Mihel.				Vannes.	21 13 10
VALENCIENNES.	29 12 6	Sarguemines.		Pont-l'Ev.	25* 1 6	Vitré.	18 12 4
		Vezelise.	16 2 6	ROUEN.	30 4 6		

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le sep.	28	From. le sep.	17 17	From. le sep.	29 8 6	From. le sep.	21 13 10
Pain la liv.	3 1	Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	3 6	Pain la liv.	2 6
Avoine le s.	6 10	Avoine le s.	4 5 8	Avoine le s.	7 18 9	Avoine le s.	7 2 6
Foin le q.	1 5 5	Foin le q.	1 8 10	Foin le q.	1 11 3	Foin le q.	1 13
Paille le q.	14 5	Paille le q.	11 3	Paille le q.	1 3	Paille le q.	19 2

EXTRAIT

Du Dictionnaire de M. l'Abbé Roger.

» RACINES. Sont la partie inférieure de » toutes plantes, laquelle réside & est tou- » jours cachée en terre. C'est cette partie » d'elle-même qui toujours est formée la » premiere dans toutes les semences & qui » reçoit ou qui pompe directement les sucs » de la terre pour les faire passer conti- » nuellement a tout le reste des plantes.

» Les racines sont composées d'une sur- » peau & d'une peau, & elles sont criblées

» de petits trous de toutes parts. Dans tou-
» tes eſt un gluant dont il va être donné une
» légere ébauche.

» La deuxiéme peau eſt toujours imbibée
» de ce gluant, qui eſt un ſuc limonneux &
» gras, ſervant à faire couler la ſeve, comme
» dans notre goſier le ſemblable, qui ſert à
» faire couler les nourritures, ſans quoi el-
» les s'y attacheroient.

» Toutes les racines ſont creuſes par les
» bouts & ouvertes pour pomper ou pour
» recevoir les ſucs de la terre.

» Il eſt auſſi dans toutes des eſpaces vui-
» des, des loges, des interſtices, des pa-
» rois qui ſe vuident ſans ceſſe, & qui éga-
» lement ſe rempliſſent à tous momens de
» même que nos veines où le ſang paſſe
» & s'échappe continuellement, mais qui
» eſt auſſi ſans ceſſe remplacé par ce même
» ſang, arrivant toujours ſans diſcontinuer.

» On range dans quatre claſſes les di-
» verſes racines; ſçavoir, des groſſes, des
» moyennes, des petites & le chevelu.

» On dit racines chancies, moiſies, pour-
» ries, uſées, épuiſées, brulées par les bouts
» & chancreuſes. A toutes ces choſes ſont
» des remedes, mais que nul ne connoît
» ou ne pratique. On laiſſe périr quantité
» d'arbres faute de ſoin ou de ſçavoir pour
» les panſer.

» On appelle racines quantité de plantes
» qui ſervent à nous nourrir, telles ſont les
» panais, navets, carottes, raves, ſalſifis, *&c.*

» Ces quatre ſortes de racines ſont des
» ligneuſes ou oſſeuſes, qui ſont ainſi ap-
» pellées, parce qu'elles tiennent de la na-
» ture du bois & de nos os pour la ſolidité.
» Des demi-ligneuſes ou demi-oſſeuſes qui
» ſont inférieures à celles-là. Des fibreuſes
» qui ſont des filets creux, plus ou moins gros
» & allongés; enfin les chevelures, parce
» qu'elles ne ſont pas plus groſſes que des
» cheveux.

» Faute d'avoir étudié ſuffiſamment la
» nature dans les racines pour connoître
» leur tiſſu, leur organiſation, leur méca-
» niſme, leurs fonctions diverſes, leur ac-
» tion & leur jeu, non-ſeulement on ne les
» a pas ménagées, mais on a péché griéve-
» ment à leur égard, la pratique univerſelle
» étant de les multiplier étrangement. Tous
» en effet s'accordent en ce point de n'en
» laiſſer preſque point en plantant, & nul
» livre qui ne le preſcrive. M. de la Quin-
» tinie, entr'autres, excelle en ce point: il
» donne des préceptes pour le faire avec art,
» & il entre à ce ſujet dans le détail le plus
» ample. Quiconque eſt au fait du mécha-
» niſme, tant interne qu'externe, des raci-
» nes & de ce qui compoſe leur tiſſu inté-
» rieur, ſe garde bien de les offenſer aucu-
» nement, & c'eſt ſur quoi il eſt queſtion
» d'inſtruire, par rapport à un point eſſen-
» tiel univerſellement ignoré, & qui eſt des
» plus curieux, & autant important pour la
» pratique.

» Il n'y a point de plante, ſi petite qu'elle
» puiſſe être, où il ne ſe rencontre néceſſai-
» rement dans l'intérieur des racines une
» couche inhérente d'un muqueux, un gluant,
» un collant qui tapiſſe les parois du paren-
» chyme. A ce muqueux eſt toujours joint
» un acide ou un levain, tel qu'il puiſſe être,
» lequel eſt propre & particulier à chacun
» des végétaux; de cet acide, l'intérieur de
» de la racine eſt toujours impregné. Ce
» muſqueux ſert d'abord à faciliter l'intro-
» duction & le paſſage des ſucs de la terre
» dans les racines, puis dans tout le reſte de
» la plante, où le ſemblable eſt placé par la
» nature. C'eſt ainſi que le Créateur a placé
» dans l'œſophage ou le goſier de tout
» être vivant, un glaireux, un limonneux,
» un gluant pour l'écoulement des nourri-
» tures dans l'eſtomach. Pareil muqueux
» & une ſorte de velouté eſt pour diverſes
» raiſons, également dans nos viſceres.

» L'acide ou le levain, qui ſemblable-
» ment y réſide, ſert à décompoſer les ſucs
» de la terre, & à les rendre propres à cha-
» que eſpece de plantes. La ſeve, qui eſt
» un liquide ſpiritueux compoſé de toutes
» parties nitreuſes, ſulphureuſes, onctueuſes
» en même-temps que balſamiques, n'eſt
» qu'une, quoique diſe au contraire le pro-
» fane vulgaire, & même quelques ſçavans
» Cultivateurs. Les uns & les autres préten-
» dent que la terre contient autant de ſucs
» qu'il y a de plantes différentes, & que la
» ſeve eſt autant diverſe: nous faiſons voir
» dans notre Traité de la ſeve, qu'elle n'eſt
» qu'une. C'eſt à la faveur de ce levain, ain-
» ſi que par le moyen des moules intérieurs
» & des calibres où eſt le muqueux que
» cette ſeve acquiert tant de formes diver-
» ſes, de configurations ſi variées, de qua-

» lités & de propriétés particulieres ; & telle » eſt la raiſon, du moins la plus apparente, » pour laquelle la cigue donne la mort, tandis que la laitue vivifie. Ainſi dans les animaux, les nourritures, quoique les mêmes, ſont modifiées diverſement. C'eſt en » conſéquence auſſi qu'une greffe appliquée » ſur un arbre, laquelle ne vit que de la » ſubſtance du ſauvageon, porte des feuilles, » des fleurs & des fruits tout autres qu'auparavant, à raiſon du changement d'organes travaillant tout différemment la » ſeve.

» Ce muqueux qui eſt dans le parenchyme des racines, qui s'étend & ſe communique à toute la plante, produit conjointement avec le levain, & auſſi par le » moyen des organes, la diverſité de forme » & de goût dans les feuilles, les fleurs & les » fruits. Enfin, les eaux minérales & autres » contractant des qualités ferrugineuſes & » diverſes autres, ſuivant les veines de terres par leſquelles elles paſſent, peuvent » donner un grand jour à ce problême. On » peut, ſans recourir à des expériences fictives avec le vinaigre, l'eau forte & l'application de toutes matieres corroſives, » s'aſſurer du vrai en diſſéquant & en mettant dans ſa bouche, ou en décompoſant » des morceaux de ſes racines. Ce muqueux » s'apperçoit plus particuliérement dans les » racines fibreuſes, en les froiſſant & les » briſant dans les doigts.

» De tout ce qu'on vient de dire, que conclure? Une foule de conſéquences qui nous » maneroient trop loin; mais en deux mots, » qu'il faut reſpecter les racines & en mieux » uſer envers elles qu'on n'a fait juſqu'ici : » enfin, qu'il en coute prodigieuſement à » la nature pour réparer tous les dommages qui lui ſont faits par la mutilation & » le retranchement des racines, dont on » dérange & dont on détruit l'organiſation » & le méchaniſme tant interne qu'externe.

Observations

Sur les bois deſtinés à être abattus, par M. le Chevalier de R.

Je crois, Meſſieurs, devoir vous faire part de la méthode que j'ai vu pratiquer dans pluſieurs pays pour employer les bois peu de temps après qu'ils ont été abattus. On fait dans l'hyver autour de l'arbre qu'on veut abattre, une entaille de deux ou trois pouces de profondeur, ſuivant la groſſeur de l'arbre, en obſervant de lui laiſſer aſſez de force pour réſiſter à l'impétuoſité des vents. On lui laiſſe paſſer le temps de la ſeve qui s'écoule pendant l'été, & l'arbre ſeche ainſi ſur pied juſqu'au mois de Novembre ou Décembre ſuivant ; de ſorte qu'il eſt alors en état d'être abattu & exploité ſur le champ. Ceux qui ſuivent cette méthode prétendent que par une telle opération le bois devient plus compact & acquiert une dureté avantageuſe.

En finiſſant cet article, j'obſerverai que la nature du commerce des bois ſemble n'être réſervée qu'aux ſeuls Marchands ; il ſeroit cependant à propos que les Propriétaires de bois en euſſent connoiſſance, afin de n'être pas les dupes de ceux à qui ils ont coutume de les vendre. Les perſonnes déſintéreſſés qui ſont inſtruites de ce commerce, devroient faire part de leurs lumieres par la voie de votre Gazette, & les Propriétaires leur en auroient ſurement obligation.

Nota. L'Auteur de ces réflexions nous a envoyé un tarif pour le ſolivage, plus correct que ceux qu'on a donnés juſqu'à préſent. Nous comptons en faire uſage dans un de nos Journaux, & nous prions l'Auteur de vouloir bien nous communiquer ſes autres productions, nous les emploierons avec plaiſir.

Annonce de Livre.

Délibérations & Mémoires de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Rouen, tome premier, à Rouen, chez Richard Lallemant, 1763, vol. in-8°.

Comme nos Gazettes ſont en quelque ſorte les faſtes de l'agriculture, tout ce qui y a rapport y ſera un jour recherché ; en conſéquence nous avons cru que nous devions y annoncer un ouvrage qui avoit paru avant notre exiſtence. Nous ſemblons être d'autant plus autoriſés qu'ayant fait connoître le ſecond volume dans nos Gazettes de l'année derniere, nous avions pour ainſi dire contracté l'obligation de re-

tourner ſur nos pas, & de publier celui-ci qui eſt rempli d'excellens Mémoires. Les principaux ſont :

Mémoire ſur les expériences faites dans la Paroiſſe de Surcy, Élection d'Andeley, en 1760, pour connoître la véritable cauſe du bled noir appellé *claque*, *brouine* ou *carie*, & les moyens de s'en préſerver, par M. de Gonfreville.

Sur les inconvéniens de la courte durée des baux des biens de la campagne, & ſur les moyens d'y remédier, par M. Dailly.

Sur l'avantage de cultiver une eſpece de bled venu de Sileſie, par M. Dumeſnil-Coſté.

De la culture des terres en labour ſans jacheres, d'après une pratique ſuivie avec ſuccès depuis 50 à 60 ans, dans une grande partie du pays de Caux, par M. Jore.

Sur les beurres, les laitages & le commerce du beurre ſallé; par le même.

Sur la lentille de Canada, par M. Dumeſnil-Coſté.

Sur la culture de la garance, par M. d'Ambourney.

Sur les eſſais en grand de la culture de la garance, & traité abregé de la culture de cette plante, uniquement par graine, par le même.

Sur la culture de la gaude, ou vaude, par le même.

Mémoire au ſujet des moutons qu'on a fait parquer pendant l'hyver de 1760, par M. Dailly.

Sur les calandres ou charanſons, par M. Doré.

Sur la plantation des pins reſineux dans les mauvais fonds des Forêts du Roi, ſables, bruyeres & landes. Par M. Jore.

Mémoire pour défendre les jeunes plantes de la voracité des inſectes lorſqu'elles ſortent de la terre.

Nous comptons donner des extraits de ces différentes pieces. On a déjà vu la derniere dans une de nos Gazettes.

AVIS.

Le public eſt averti que les terres labourables & prés, moulins bannaux à eau pour moudre le bled & autres grains, ſcies à eau, fours bannaux, dîmes de raiſins, bled & autres grains, ramages & taxes des ribes, herbages de la Roquete, Leyde & autres droits de l'Abbaye de Lereins qui appartiennent à Mgr. l'Évêque d'Orléans, & qui comprennent Cannes, le Cannet, Mougins, la Roquete & Ribes, ſont actuellement à affermer, & qu'il en ſera paſſé pendant tout le mois d'Avril 1768, une Ferme générale, ou des Fermes particulieres pour ſix ou neuf ans qui prendront leur commencement, à l'égard deſdites Terres, auxquelles il y a des capitaux attachés, & qui ſont d'un objet de grande conſidération, à la S. Michel prochain, & pour le ſurplus le premier Janvier 1769. Ceux qui voudront faire des offres, s'adreſſeront à M. Ardiſſon, Commiſſaire des Guerres à Cannes, où ils trouveront toutes les inſtructions & les éclairciſſemens qu'ils pourront deſirer.

COMMERCE.

ESSAI

Sur la néceſſité de joindre à l'étude de l'Agriculture celle des Manufactures de premier beſoin. Par M. Auffray.

SIXIÉME SUITE.

LEs habiles Agriculteurs généralement diſpoſés à travailler au rétabliſſement de notre commerce des laines, ne doivent compter ſur des ſuccès rapides, qu'autant qu'ils travailleront de concert avec le Manufacturier, l'homme induſtrieux. En effet, lorſque tous les eſſais que le Cultivateur fera ſur nos bêtes à laine, ſeront ſoumis ſur le champ à l'examen & au jugement de l'homme induſtrieux, il ſçaura les différens

degrés d'attention qu'il devra donner aux diverſes découvertes que lui procureront ſes recherches. Ne marcher dans une carriere que ſur de foibles eſtimations du but où l'on doit arriver, ou marcher au contraire à pas fermes avec un guide ſûr, n'eſt pas la même choſe, puiſque dans le premier cas on ne peut compter ſur rien, & que dans l'autre on eſt certain de ſes ſuccès. Les expériences que nous avons à faire ſont conſidérables, étant proportionnées aux différentes ſortes de nos bêtes à laine, & qu'elles ſe multiplieront encore lorſque nous mêlerons les eſpeces, que nous les tranſplanterons, & qu'enfin nous ferons ſur les meilleures eſpeces étrangeres, toutes les tentatives poſſibles pour les rendre nôtres. De tous ces travaux nous obtiendrons des réſultats plus ou moins heureux, mais dont il faut connoître ſur le champ l'importance, afin d'admettre ceux qui le méritent, & de rejetter les autres. Car, quoiqu'il faille différentes ſortes de laines dans les Manufactures, il faut dans nos recherches donner la préférence au mieux, le médiocre n'abondera toujours que trop. Comme les momens ſont précieux, on ne doit pas s'appeſantir des années ſur des eſſais qui ne méritent aucune conſidération, & l'unique moyen de ne pas perdre vainement ſon temps, c'eſt dans cette ſorte de travail, comme dans tous les autres, d'éclairer conſtamment toutes ſes opérations du flambeau de la critique ; mais de celle qui a l'expérience pour guide, & l'ariſtarque le plus inſtruit, le plus vrai, c'eſt le Manufacturier. Nous ſommes riches en une certaine théorie ; nous avons de beaucoup outrepaſſé les bornes du temps que nous devions néceſſairement y employer, ce ne ſont plus des mots qu'on nous demande, nos Fabriques manquent de matieres.

Malgré l'état de détreſſe où ſe trouvent nos Fabricans, il y a encore parmi eux le fond le plus riche d'activité, la plus grande émulation & le deſir le plus vif de ſoutenir la concurrence & de l'emporter dans les marchés étrangers ; mais ils n'en ont pas pour cela moins beſoin qu'on vienne promptement à leur ſecours. Nous n'inſiſterons pas davantage ſur la néceſſité & ſur l'utilité de joindre aux connoiſſances du Cultivateur celles de l'homme induſtrieux, de plus longues preuves deviendroient ſuperflues. C'eſt une vérité qu'on peut mettre au nombre de celles qui n'ont beſoin que d'une ſimple expoſition, pour être ſaiſies des eſprits les moins attentifs.

Les avantages & les ſuccès qu'on doit attendre des principes que nous venons d'établir, ſont les mêmes pour toutes les autres branches de commerce qui doivent leur exiſtence à l'agriculture. Nous avons fixé de préférence ce qui conſtitue le commerce des laines, parce que c'eſt la branche la plus fructueuſe & peut-être la plus négligée. C'eſt cette même négligence que nous craignons de ne pas vaincre ; nous redoutons dans un grand travail une grande pareſſe, de forts préjugés & la néceſſité d'avoir beſoin du concours de tous les ordres, qui, parmi nous, ne ſont pas dans l'habitude de traiter enſemble, avec une ſorte d'intimité & de confiance indiſpenſables en pareille conjoncture.

Le faſte de nos villes enleve à nos campagnes des hommes dont la préſence ſeroit un puiſſant aiguillon pour encourager nos Cultivateurs ; d'ailleurs, perſonne n'eſt plus en état que les hommes riches, de faire avec ſuccès, & volontiers ſans frais, des eſſais qui ſeroient couteux & quelquefois impoſſibles à d'autres. Ces parcs vaſtes & bien clos, où l'on pourroit établir de ſi belles écoles pour l'éducation de nos bêtes à laine, ne ſont nullement conſacrés à cet uſage, & la propoſition n'en ſeroit pas toujours bien reçue. *Un Lord-Pair*, non-ſeulement ne la dédaigneroit pas, ſi ſon pays ne permettoit point de parquer par-tout, mais il voudroit préſider à tous les détails qui dépendroient d'une opération qui influeroit autant ſur le bonheur de ſa Nation.

Il faut néceſſairement que tout le monde prenne part à ce travail, ſi l'on veut accélérer notre félicité ; l'exemple des premiers ordres eſt tout puiſſant parmi nous. Mais comment faire entendre aux brillans oiſifs qui ſurchargent nos cités, qu'ils peuvent être des Citoyens utiles à la patrie dans les campagnes. Cette tâche eſt trop forte, notre voix eſt trop foible, & l'on ſe flatteroit vainement ſi l'on comptoit ſur le ſuccès d'une pareille invitation. On rappelleroit conſéquemment fort inutilement l'exemple des Romains, de ces hommes conſulaires

qui préſidoient aux plus petits détails de l'économie champêtre, & qui très-ſouvent y mettoient la main. Combien d'autres peuples pourroit-on citer ? Mais c'en eſt aſſez, faiſons ſeulement des vœux.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COURS DES CHANGES.

A

PARIS. *le 2 Avril 1768.*		DUNKERQUE. *le 20 Mars.*		MARSEILLE. *le 23 Mars.*	
Amſterdam, . .	55	Londres deux uſances, 22 l. 18 ſ. la l. ſt.		Londres, . .	31 ¼
Londres, .	31 5 8e			Amſt. .	54 3 8e. a ¼
Hambourg,	177 ¾ à ½	Amſterdam à deux uſances, 218 l. 15 ſ. pour cent fl. banco.		Cadix, . . .	15 6
Madrid, . . .	15 5			Madrid, . . .	15 8
Cadix, . .	15. 3	Paris à deux uſances un demi p. cent p.		Livourne, . .	96
Livourne, . .	95			Gênes, . . .	94 ¾
Lyon, Rois,	1 p⅝ ⅛ b.	Idem à court jour, au pair net.		Paris, . .	½ p ⅝ b.
				Lyon. R. .	½ p. ⅝ b
				Montpellier,	au pair.
				Piaſtres, . .	48. 15

De Bordeaux, *le 24 Mars 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 50 à 51 ℔; ſeconde ſorte, 46 à 48; troiſiéme ſorte, 43 à 46; quatriéme ſorte 41 à 42; petits ſucres, 39 à 40, communs, 35 à 38; tête, 30 à 32. Sucre brut, le quintal, de Léogane, 28 à 33, du Cap, 27 à 32; de S. Louis, 26 à 31, de la Martinique, 24 à 28; café Martinique, la livre, nouveau fin, 22 ß 3 ₰ à 22 ß 6 ₰; dito marchand, 21 ß 9 ₰ à 22 ß; d°. vieux, 21 ß à 21 ß 6 ₰. Café Saint Domingue, la livre, nouveau fin, 21 ß 6 ₰ d°. marchand, 20 ß 6 ₰ à 21 ß; d°. vieux, 19 à 20 ß. Indigo, la livre, bleu & violet, 8 ℔ 5 à 8 ℔ 10 ß, mêlé, 6 ℔ 10 ß à 8 ℔; cuivré fin, 5 ℔ 16 ß; d°. marchand, 5 ℔ 10 ß; dito ordinaire, 5 livres à 5 livres 5 ſols. Coton S. Domingue, le quintal, 130 ℔ à 135 ℔; d°. de la Martinique, 120 à 128 ℔; gingembre gris, 22 ℔; canefice, 40 à 50 ℔; cuirs tanés, 50 à 70 ℔; d°. en poil, 25 à 40 ℔; rocou, 30 ß; cacao de la Martinique, 13 à 14 ß; ſirop de la raffinerie, le quintal, 11 ℔ 5 10 ß.

Prix des eaux-de-vie, 160 ℔ les 32 veltes, ſans demandes.

Prix *des matieres d'or & d'argent, du 2 Avril 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712 à	713	marc.
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	700		
Les guinées à	710		
Ducats à	97		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		
Or à 20 karats à . . .	83		
L'argent à 11 ₰ 20 g. à .	53	15	marc.
Idem à 11 ₰ 10 g. à . .	51	15	
Piaſtres	49		

Habitation a vendre.

A vendre une habitation appel'ée la *Ravine blanche*, au quartier des Nipes, près le petit Gouave, à trois lieues de la mer, contenant en partie 25 carreaux de terre en indigo, 15 en coton, & 1460 en morne, dont 8 en vivres & 10 en ſavanes, les logemens du Maître & autres meubles, linge & uſtenſiles néceſſaires; les magaſins

ſont neufs & en maçonne ; il y a 126 Négres ou Négreſſes en état de travailler, 24 Négrillons & Négrites, depuis l'âge de 5 ans juſqu'à 15, & ceux & celles qui ſont nés depuis deux ans, 10 bœufs & vaches, 8 gazelles & bouvards, 11 chevaux & cavalles, 2 poulains & poulines, 12 bourriquets & arras, 2 mulets, 120 moutons & cabris, & 10 cochons : s'adreſſer à Bordeaux, à M. *Richard*, place & rue du Poiſſon-Sallé, vis-à-vis M. Albeſpy, Imprimeur.

FINANCES.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi,

Du 29 Décembre 1767.

QUi modere, à commencer du premier Janvier 1768, les droits de marc d'or, d'enregiſtrement chez les Gardes des rôles, ſceau, & autres frais de proviſions des Offices vacans & autres réputés tels, qui ſeront levés aux Revenus Caſuels.

Autre du 20 Février 1768, qui annulle tous Billets de monnoie, Lettres de change & autres titres de créance du Canada, qui n'ont pas été produits dans les délais fixés.

Autre du 29 Février, qui ordonne que les droits augmentatifs impoſés uniformément à toutes les entrées du Royaume, depuis les Lettres patentes du mois de Septembre 1695, portant établiſſement de la Foire de la Ville de Dieppe, & ceux qui pourront l'être par la ſuite, ſeront perçus en entier à l'entrée de ladite Ville, tant en temps de foire que hors de foire.

Autre du 14 Mars, qui permet d'entrepoſer dans les Ports du Royaume, pour être tranſportés à l'Étranger, dans l'année de l'entrepôt, en exemption de tous droits, excepté de celui du Domaine d'occident, les ſyrops & tafias provenant des retours du tranſport & vente dans les Iſles & Colonies Françoiſes, des morues ſeches de la pêche nationale.

LETTRES PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 15 Janvier 1768.

Concernant les arrérages & intérêts des Effets & Contrats rembourſés, affectés au rembourſement des dettes de l'État.

Autres données à Verſailles le 14 Février, concernant la vente & diſcuſſion des biens de la Compagnie & Société des Jéſuites, dans les Colonies.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Avril.
De Courmont,	18^e.	F.	7
Baroy,	27^e.	J.	8
De la charmotte,	30^e.	L.	8
De Montal,	46^e.	J.	8
De S^t. Janvier,	55^e.	E.	7
Rouillard,	58^e.	J.	7
Deſplaces,	61^e.	J.	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1768.	*Jeudi 31.*	*Vend. 1^r. Av.*	*Samedi 2.*
Ac. des Indes.			1240
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅋.			
Prom. à 4 p ⅋.			40 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.			880
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.			
Annuités.		FESTE.	347
Coup. d'An.			67
Emp. de 50 mil.			37 ½
Emp. de 30 mil.			35
Col. 1759.			
Canada.			46. 45 ½.
4e. L. Epoques.			10 ½
Nouette.			37 ½
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS.			
tirage de la C			1e 393. 2e. 365. 5e.
			326
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 28.

DE SAINT MALO.

Noms des Armateurs, des Capitaines, des Navires partis de ce Port pendant l'année 1767, encombrement de ces mêmes Navires, & lieux pour lesquels ils ont été armés : ſçavoir,

POur le *Banc*, la *Jacquette* de 80 tonnneaux, Capitaine *Lenoble*, Armateur M. *S. Morc* fils; le *Pierre Abraham* de 60 tonneaux, Capitaine *Tanqueray*, Armateur *M. Rondiniere*; la *Marie Anne* de 60 tonneaux, Capitaine *Pottier*, Armateur *M. Brault*; l'*Aimable Jeannette* de 80 tonneaux, Capitaine *Deshoques*, Armateurs *MM. Picard & Terrier*; le *Conſtant* de 80 tonneaux, Capitaine *Langronne*; la *Ducheſſe de Bois verd* de 60 tonneaux, Capitaine *Elie*, Armateurs les mêmes que pour les deux Navires précédens; le *Cor de Carnet*, de 76 tonneaux, Capitaine *Mancel*, Armateur *M. la Choue de Villedé*; le *Mathieu* de 50 tonn. Cap. *Chapelle*, Armateur *M. Rondiniere*, la *Marie Joſeph* de 40 tonneaux, Capitaine *Chauvin*, Armateur, *M. Duhamel*; la *Sainte Suzanne* de 100 tonneaux, Cap. *F. Garnier*, Arm. *M Dupuy Formy*; le *Saint Charles* de 100 tonneaux, Capitaine *le Huby*, Armateur *M. Dubois* le jeune, qui a auſſi armé le *Saint Claude* de 80 tonneaux, Capitaine *Equay*; la *Marguerite Louiſe* de 60 tonneaux, Capitaine *Guenne*, Armateur *M. Rondiniere* qui l'eſt auſſi du *Saint Julien* de 45 tonneaux, Capitaine *Lemoyne*; la *Sainte Famille* de 50 tonneaux, Capitaine *Jourdan*, Armateur *M. le Timbre*; l'*Heureux* de 70 tonneaux, Capitaine *le Pontois*, Armateur *M. Toſtain*; l'*Enprenant* de 70 tonneaux, Capitaine *Rouxel*, Armateur *M. Navet* fils; la *Juvenale* de 80 tonneaux, Capitaine le *Turc*, Armat. *M. Lecouffle* qui l'eſt auſſi du *Saint Florentin* de 70 tonneaux, Capitaine *Duperron*; le *Paquet d'Afrique* de 40 tonneaux, Capitaine *Monchaton*, Armateur M. *Chateaubriand*; la *Petite Françoiſe* de 110 tonneaux, Capitaine *le Turc*, Armateur *M. la Cour Gail.*; l'*Amitié* de 70 tonneaux, Capitaine *Dudouit*, Armateur *M. Dubourg Chenu*; le *Saint Laurent* de 60 tonneaux, Capitaine *Nicole*, Armateur *M. Boiſouſe Potier*; le *Saint Nicolas* de 80 tonneaux, Armateur *MM. Surcouf* freres; la *Superbe Comteſſe* de 80 tonneaux, Capitaine *Dutertre la Choue*, Armateurs *MM. d'Argouges, la Choue, de Villedieu*; le *Tigre* de 60 tonneaux, Capitaine *Gallonde*, Armateur *M. Moulins* fils; la *Julienne* de 50 tonneaux, Capitaine *Grandin*, Armateurs *MM. Freboul & Dufreſne Legue*; le *Marin* de 60 tonneaux, Capitaine *Jourdan*, Armateur *M. le Coq Dudemaine*; le *Jaſon* de 50 tonneaux, Capitaine *Tanquerel*, Armateur *M. Potier de la Houſſaye*; l'*Aimable Marie* de 70 tonneaux, Capitain *Cochard*, Armateur *M. Jean-Baptiſte Carré*. Fin.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 18 au 25 Mars 1768, il eſt entré dans ce Port 24 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Sylphide* de 200 tonneaux, Capitaine *Denis*, venant des Cayes avec 268 bariques 13 quarts de ſucre brut, 14 bariques de ſucre terré & tête, 15 futailles 20 bariques 6 tierçons 9 quarts 2 ancres d'indigo, 3 futailles 10 bariques 40 quarts de café, 52 balles & ballots de coton, 95 madriers de bois d'Acajou, 48 cuirs ſecs en poil, 1 baril 5 caiſſes de confitures; le *Saint Guillaume*, Capitaine *Guillaume Latouche*, venant de Madere; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Joſeph Rouſſeau*; l'*Aimable Henriette*, Cap. *Pierre Bogneteau*; le *Joſeph Marie*, Cap. *Jean Liron*, venant tous trois de l'Iſle de Rè; le *Vaillant Gaſpard*, Cap. *Jean Liſcouet*; la *Marie Jeanne*, Capitaine *René Patary*, venant tous deux d'Oleron; la *Genevieve*, Capitaine *Jean Groſſeau*; le *Conſtant*, Capitaine *Louis Greſſeau*, venant tous deux de Libourne chargés de vin ainſi que les précédens; le *Saint Michel*, Capitaine *Michel Fallouard*, venant de Breſt; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Pierre Moiſeau*, venant de Bayonne; le *Dauphin*, Capitaine *Pierre Canneau*; la *Françoiſe*, Capitaine *Pierre Dangau*; le *Bien-uni*, Capitaine *Louis Joffreau*, venant tous trois de Bordeaux chargés comme les autres de vin, de ſuif, de réſine, de jambons, de fayence, de farine & de noiſettes; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Jean Loyſel*; le *Sauveur*, Capitaine *Julien* l'aîné, venant tous deux de Saint Malo;

le *Saint René*, Capitaine *Benoiſt Calvé*, venant de Redon ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Julien Picard*, venant de Vannes ; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*, venant de Dunkerque ; le *Saint François*, Capitaine *Pierre Blavec*, venant de Saint Valery ; la *Marie Anne*, Capitaine *Nicolas Nicole*, venant de Dieppe ; le *Courier*, Capitaine *Pierre Drain* ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Jean Mandret*, venant tous deux de Rouen ; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Jean Morin*, venant de Marans tous chargés de plomb en faumons, huile de morue, lin en poil, ſavon noir, fer blanc, quincaillerie, vin d'Eſpagne, graine de rai-gras, cire jaune, chandelles, rognures de cuirs, terre à fayence, plâtre, craie & broſſeries ; des Etrangers, la *Notre-Dame du Rozaire*, Cap. *Vincent de Maruri*, venant de Dublin ; le *Jeune Nicolas*, Capitaine *Sible Vanderhout* ; la *Dame Alida*, Capitaine *Pierre Hamen*, venant tous deux d'Amſterdam ſur leſt ainſi que le précédent.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 18 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, des François, le *Neptune* de 300 tonneaux, Capitaine *Gaultier* ; le *François* de 80 tonneaux, Capitaine *Gorget*, allant tous deux au Cap ; le *Saint Caſt* de 330 tonneaux, Capitaine *le Heudé*, allant à la Martinique ; la *Mere de Famille* de 80 tonneaux, Capitaine *René Cadié*, allant à Cadix avec fil teint, peaux de veaux corroyées, maïs, fayence & toile ; le *Saint Charles*, Capitaine *Charles Pelletier* ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Thomas Sallé* ; les *Deux Alexandres*, Capitaine *Adrien Anfry* ; le *Bien Aimé*, Capitaine *Simon Paté* ; le *Saint Michel*, Capitaine *Michel Fallouard* ; le *Courier*, Capitaine *Pierre Drain* ; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *François le Moine* ; le *Saint François*, Capitaine *Jacques Nicolas le Comte*, le *Saint Jacques*, Capitaine *Antoine-Laurent François* ; la *Marie*, Capitaine *Malo Joulain* ; *le Thyphon*, Capitaine *Olivier Foreſt* ; la *Septimanie*, Capitaine *Jean Boiſſy* ; la *Marie Anne*, Capitaine *Nicolas Nicole*, allant tous à Rouen, à Fecamp, au Havre, à Dieppe, à Saint Valery, à Port-Louis & à la Rochelle avec du froment.

De Marseille.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 5 au 13 Mars 1768, 56 Navires François & 18 Etrangers ; des premiers, 3 alloient aux Colonies ; ſçavoir, la *Victoire*, Capitaine *Jean Louis-Nicolas Arnaud* de Marſeille, parti pour le Port-au Prince ; le *Monteſquieu*, Capitaine *Joſeph-Mathieu Bellon* de Marſeille parti pour les Cayes Saint Louis ; l'*Heureux Joſeph*, Capitaine *Jean-François Rimbaud* de Toulon, parti pour le Cap ; les autres alloient à Toulon, à Menton, à Hieres, à la Ciotat, à Frejus, à Arles, à Cannes, à Cette, à Saint Tropès, à Narbonne, à la Seine, à Port-Maurice, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Gênes, à Livourne, à Bormes, à Senari, à Bandol, à Civita Vecchia, à Palerme, en Eſpagne, à Barcelonne, à Valence, à Carthagene, à Majorque, à la Canée, en Morée, à Acre, aux Iſles Canaries, à Cadix, à la Rochelle, à Cherbourg, à Honfleurs, au Havre, à Saint Valery, chargés de diverſes marchandiſes.

Navires en Armement.

De Nantes, *le* 25 *Mars* 1768.

Les Navires Etrangers la *Marguerite Catherine* de 200 tonneaux, Capitaine *Willem Krimper* ; la *Notre-Dame du Roſaire* de 55 tonneaux, Capitaine *Vincent Maruri*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Fiume, & le ſecond pour Bilbao.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.